

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**8 MARS 2010
20 HEURES**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 8 mars 2010, à 20 heures, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Sont absents : Monsieur le conseiller Francis Rinfret
Madame la conseillère Natalie Parent.

Sont également présents : Monsieur Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier.*

MOMENT DE RÉFLEXION

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Dampousse mentionne à l'assistance le retrait de 2 sujets à l'ordre du jour :

Point n°25 : « Acquisition d'un véhicule aspirateur pour l'entretien des espaces verts - Autorisation de dépense au Fonds de roulement »

Point n° 37 : « Nomination d'un Commissaire à l'éthique et mandat ».

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Montant versé à la SOVGEC par la Ville depuis 10 ans
- Localisation du futur exutoire pluvial vers le fleuve Saint-Laurent
- Raisons motivant la modification de l'article 9 du règlement 694
- Nature d'un décohésionnement
- Nécessité d'ajout d'un circuit d'autobus additionnel pour le nouveau développement Picardie.

Fin de la première période de questions des contribuables.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2010-079 Approbation procès-verbal, séance générale du 1^{er} février 2010

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 1er février 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2010-080 Approbation procès-verbal, séance spéciale 8 février 2010

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 8 février 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2010-081 Approbation procès-verbal, séance spéciale 15 février 2010

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 février 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2010-082 Approbation des comptes, Février 2010

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de février 2010 :

Fonds d'administration :	3 218 745,16 \$
<i>(chèques 11539 à 11880 et paiements électroniques)</i>	
Fonds des dépenses en immobilisation :	328 691,90 \$
<i>(chèques 1338 à 1346)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2069

Adoptée.

RÈGLEMENTS ET USAGES CONDITIONNELS

A-2010-14 Avis de motion - Règlement 734 concernant les systèmes d'alarme

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 734 concernant les systèmes d'alarme.

A-2010-15 Avis de motion – Règlement 736 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part due à la MRC de Lajemmerais concernant les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau du Grand Pays-Brûlé

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 736 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part due à la MRC de Lajemmerais concernant les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau du Grand Pays-Brûlé.

A-2010-16 Avis de motion – Règlement 737 décrétant le rachat du Complexe aquatique de la SOVGEC et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 4 000 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 737 décrétant le rachat du Complexe aquatique de la SOVGEC et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 4 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

A-2010-17 Avis de motion – Règlement 738 décrétant des travaux de bouclage d'aqueduc sur le chemin de la Baronnie et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 1 685 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 738 décrétant des travaux de bouclage d'aqueduc sur le chemin de la Baronnie et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 1 685 000 \$ pour en acquitter le coût.

A-2010-18 Avis de motion – Règlement 739 décrétant des travaux de décohéssionnement sur le chemin de la Butte-aux-Renards et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 1 365 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 739 décrétant des travaux de décohéssionnement sur le chemin de la Butte-aux-Renards et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 1 365 000 \$ pour en acquitter le coût.

A-2010-19 Avis de motion – Règlement 534-20 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les heures d’interdiction de stationnement la nuit dans les rues de la Ville durant la saison hivernale

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-20 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les heures d’interdiction de stationnement la nuit dans les rues de la Ville durant la saison hivernale.

A-2010-20 Avis de motion – Règlement 464-3 relatif à la modification de l’entente intermunicipale entre la Ville de Varennes et la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable relative à la gestion des ouvrages d'assainissement des eaux

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 464-3 relatif à la modification de l’entente intermunicipale entre la Ville de Varennes et la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable relative à la gestion des ouvrages d'assainissement des eaux.

2010-083 Adoption – Règlement 534-19 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d’ajouter une interdiction de stationnement dans les aires de boîtes postales ainsi que d’autoriser l’émission de vignettes de stationnement par la Ville

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d’ajouter une interdiction de stationnement dans les aires de boîtes postales ainsi que d’autoriser l’émission de vignettes de stationnement par la Ville.

Adoptée.

2010-084 Adoption – Règlement 730 établissant les règles de régie interne des commissions et comités du Conseil de la Ville de Varennes et remplaçant le règlement numéro 559

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 730 établissant les règles de régie interne des commissions et comités du Conseil de la Ville de Varennes et remplaçant le règlement numéro 559.

Adoptée.

2010-085 Adoption – Règlement 731 décrétant des travaux de réaligement du rang de Picardie et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n’excédant pas 491 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 731 décrétant des travaux de réaligement du rang de Picardie et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n’excédant pas 491 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

2010-086 Adoption – Règlement 733 décrétant des travaux pour la réalisation d’un exutoire vers le fleuve Saint-Laurent dans le secteur du Vieux-Varennes et décrétant à cette fin un emprunt et des dépenses n’excédant pas 250 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 733 décrétant des travaux pour la réalisation d’un exutoire vers le fleuve Saint-Laurent dans le secteur du Vieux-Varennes et décrétant à cette fin un emprunt et des dépenses n’excédant pas 250 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

2010-087 Adoption – Règlement 735 décrétant des interventions aux bâtiments municipaux et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n’excédant pas 733 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 735 décrétant des interventions aux bâtiments municipaux et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 733 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

2010-088 Modification de l'article 9 du règlement 694 décrétant des travaux de prolongation de l'aqueduc municipal dans le parc chimique le long de la Montée de Picardie et du chemin de la Baronnie et décrétant également à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$ pour en acquitter le coût

ATTENDU QUE le terme de remboursement décrété au règlement en titre est supérieur à la période de versement de la subvention, une résolution du conseil est requise pour le modifier;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'article 9 soit modifié par l'ajout d'un second paragraphe se lisant comme suit :

« Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme au présent règlement ».

Adoptée.

2010-089 Règlement n° 712-2 – Emprunt temporaire Caisse Centrale Desjardins

Considérant que le règlement 712-1 modifiant le règlement intitulé « règlement 712 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue Frontenac et d'une partie des rues Quévillon, Beauchemin et Michel Messier et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 1 720 000 \$ pour en acquitter le coût » afin de modifier le bassin de taxation a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 8 février 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Caisse centrale Desjardins selon les taux prévus à l'entente avec ladite caisse, pour un montant n'excédant pas 1 720 000 \$, représentant la totalité du montant autorisé par le MAMROT au règlement numéro 712-1, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

2010-090 Règlement n° 724 – Emprunt temporaire Caisse Centrale Desjardins

Considérant que le règlement 724 relatif aux frais de financement des soldes non-amortis des règlements numéros 441, 506, 511, 519, 527, 586 et 638 et décrétant à cette fin un emprunt et des dépenses n'excédant pas 41 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 9 février 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Caisse centrale Desjardins selon les taux prévus à l'entente avec ladite caisse, pour un montant n'excédant pas 41 000 \$, représentant la totalité de l'emprunt autorisé par le MAMROT au règlement numéro 724, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après.

**2010-091 Usages conditionnels n° 0960-42-9362
Ajout d'un logement complémentaire – résidence unifamiliale isolée
33, rue Jodoin**

Considérant la demande présentée par le requérant afin de permettre l'ajout d'un logement complémentaire dans une résidence unifamiliale isolée ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 17 février 2010, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution CCUE 10-02-10 du 9 février 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission d'un permis de construction pour l'aménagement d'un logement complémentaire au 33, rue Jodoin, sur les lots P74-13 et 88-51 dans la zone H-608 et ce, conformément aux plans UR-2010-2006A3 à UR-2010-2006A7 ainsi qu'au règlement 710 relatif aux usages conditionnels.

Nonobstant ce qui précède, le requérant devra se conformer aux conditions énumérées à la résolution CCUE 10-02-10.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après.

**2010-092 Usages conditionnels n° 0960-47-4764
Aménagement d'un logement complémentaire au rez-de-chaussée
11, rue Rioux**

Considérant la demande présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au rez-de-chaussée d'un bâtiment rue Rioux ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 17 février 2010, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution CCUE 10-02-12 du 17 février 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission d'un permis de construction pour l'ajout d'un logement complémentaire au 11, rue Rioux, sur les lots P106-31 et 106-32 (village) dans la zone H-616 et ce, conformément au plan UR-2010-2003A12 ainsi qu'au règlement 710 relatif aux usages conditionnels.

Nonobstant ce qui précède, le requérant devra se conformer aux conditions énumérées à la résolution CCUE 10-02-12.

Adoptée.

CONTRATS, MANDATS, ENTENTES ET SUBVENTIONS

**2010-093 Achat d'un électro radar : Trafic Innovation
Autorisation de dépense au Fonds de roulement**

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Communications en date du 17 février 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer à la compagnie *Trafic Innovation* de Saint-Eustache la fourniture et l'installation d'un électro radar à affichage des 2 côtés, pour un montant de 20 550 \$, plus taxes, conformément à une soumission du 17 février 2010. Le remboursement de cette somme est affecté au Fonds de roulement sur une période de cinq ans à compter de 2011.

Certificat de la trésorière numéro 2071

Adoptée.

**2010-094 Achat de bouteilles de type cascade : La Boutique du Plongeur Ltée
Service de Sécurité incendie
Autorisation de dépense au Fonds de roulement**

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service de Sécurité incendie en date du 17 février 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à *La Boutique du Plongeur Ltée* la fourniture de trois (3) bouteilles de type cascade pour le compresseur, pour un montant de 6 063,75 \$, plus taxes, conformément à une soumission du 17 février 2010. Le remboursement de cette somme est affecté au Fonds de roulement sur une période de trois ans à compter de 2011.

Certificat de la trésorière numéro 2070

Adoptée.

**2010-095 Acquisition d'un véhicule électrique NEMO : Véhicules Nemo inc.
Autorisation de dépense au Fonds de roulement**

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 18 février 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer à la compagnie *Véhicules Nemo inc.* de Laval, seul fabricant de ce type de véhicules au Canada, la fourniture d'un véhicule électrique Nemo, modèle MUST HD2, type pick up, pour un montant de 31 732 \$, plus taxes, conformément à une soumission du 11 janvier 2010. Le remboursement de cette somme est affecté au Fonds de roulement sur une période de cinq ans à compter de 2011.

Certificat de la trésorière numéro 2072

Adoptée.

**2010-096 Travaux de thermorapiéçage 2010
Adjudication du contrat : Environnement routier NRJ inc**

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 24 février 2010 ;

Considérant la lettre de confirmation des prix pour l'année 2010 de la compagnie Environnement routier NRJ inc ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le contrat de travaux de thermorapiéçage pour l'année 2010 avec la compagnie *Environnement routier NRJ inc.*, pour un montant n'excédant pas 23 890 \$, plus taxes.

Certificat de la trésorière numéro 2077

Adoptée.

2010-097 Mandat – Programme Climat Municipalité : CIMA + Inventaire et plan d'action sur les émissions de gaz à effet de serre

Considérant que la Ville de Varennes a obtenu une subvention dans le cadre du Programme Climat Municipalité ;

Considérant l'appel d'offres réalisé en collaboration avec les autres municipalités de la MRC de Lajemmerais pour ce projet ;

Considérant l'évaluation et le rapport du Comité de sélection ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels pour l'élaboration d'un inventaire de GES et d'un plan d'action pour la Ville de Varennes soit octroyé à CIMA + ayant obtenu le meilleur pointage requis calculé tel que prescrit par la loi, pour un montant de 8 500 \$, plus taxes applicables, le tout selon sa soumission du 18 février 2010; ledit projet étant réalisé en collaboration avec toutes les municipalités membres de la MRC de Lajemmerais.

Certificat de la trésorière numéro 2076

Adoptée.

2010-098 Entente de location « Un Vélo, Une Ville » Adoption et autorisation de signature

Considérant la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 2 mars 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et autorise les termes d'un contrat relatif à la location de vélos triporteurs entre la Ville de Varennes et les *Entreprises Denis Desjardins*, division Duo, la période estivale 2010, pour un montant de 18 000 \$, plus taxes et frais de transport.

D'autoriser madame Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Varennes.

Certificat de la trésorière numéro 2075

Adoptée.

**2010-099 RIEP – Reconduction annuelle de l’entente
« Ouvrages d’assainissement des eaux » (règlement 464)**

Considérant le règlement 464 et amendements, règlement relatif à la conclusion d’une entente intermunicipale entre la Ville de Varennes et la Régie intermunicipale de l’eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, concernant la gestion des ouvrages d’assainissement des eaux;

Considérant que la présente entente prenait fin le 31 décembre 2009 et qu’elle peut se renouveler par résolution adoptée par les parties;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que, conformément à l’entente intermunicipale entre la Ville de Varennes et la Régie intermunicipale de l’eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, relative à la gestion des ouvrages d’assainissement des eaux, le Conseil municipal de la Ville de Varennes informe le Conseil de la Régie de son acceptation à reconduire rétroactivement ladite entente pour une période de douze (12) mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Adoptée.

2010-100 Subvention Varennes Développement et engagements financiers FVIT

Considérant la recommandation du directeur général en date du 3 février 2010;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise la trésorière à verser à Varennes Développement une somme de 5 700 \$, en subvention pour ses dépenses de fonctionnement ainsi qu’un montant de 7 195 \$ pour respecter les engagements financiers reliés au FVIT.

Certificat de la trésorière numéro 2064

Adoptée.

2010-101 Subvention 2010 Comité de la Fête Nationale de Varennes

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 1^{er} mars 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise la trésorière à remettre au Comité de la Fête Nationale de Varennes un montant de 10 000 \$, représentant la subvention 2010.

Certificat de la trésorière numéro 2074

Adoptée.

2010-102 Subvention – Partenariat / Culture à l'école

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 2 mars 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise la trésorière à remettre une subvention de 12 500 \$ dans le cadre du projet « Partenariat / Culture à l'école » à cinq écoles de Varennes, répartie comme suit :

- École Les Marguerite 2 500 \$
- École de La Source 2 500 \$
- École Marie-Victorin 2 500 \$
- École du Carrousel 2 500 \$
- École La Roseraie 2 500 \$.

Certificat de la trésorière numéro 2078

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2010-103 Programme d'aide à la restauration et rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale - Entente MCCCCF

Considérant que la Ville de Varennes possède un riche patrimoine bâti qu'elle souhaite conserver et mettre en valeur ;

Considérant qu'un inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial présents sur le territoire a été réalisé, en 2008, par la firme Patri-Arch ;

Considérant que certains bâtiments d'intérêt nécessitent des investissements importants pour assurer leur sauvegarde ou leur restauration ;

Considérant que la restauration d'un bâtiment, dans le respect de ses caractéristiques d'origine, implique des déboursés importants que les propriétaires concernés peuvent difficilement assumer seuls ;

Considérant la volonté de la Ville de Varennes de soutenir financièrement les propriétaires dans leurs travaux ;

Considérant que la Ville de Varennes travaille actuellement à la mise en place d'un programme d'aide à la restauration et rénovation des bâtiments d'intérêt patrimonial ;

Considérant qu'un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est présentement en cours d'élaboration afin d'assurer, entre autres, la préservation des caractéristiques patrimoniales des bâtiments visés dans l'inventaire de 2008 ;

Considérant qu'une contribution financière du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) serait nécessaire, afin de s'assurer d'un support adéquat dans l'atteinte de nos objectifs liés à la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti varennois ;

Considérant que la Ville de Varennes vise l'atteinte de l'objectif 3.1.2 du plan d'actions de la politique culturelle du MCCCF, qui vise à proposer des programmes d'aide aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux et vise également l'atteinte de l'objectif 3.2.1. dudit plan d'actions qui vise à instaurer des programmes de mise en valeur ;

Considérant de le conseil municipal prévoit, dans le cadre de son budget 2010, une somme de 100 000 \$ vouée à la restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti varennois ;

Considérant que le conseil municipal s'engage également à prévoir une somme équivalente dans ses budgets 2011 et 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes sollicite l'appui financier du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du Programme d'aide à la restauration et rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale, par le biais d'une entente via le programme d'Aide aux initiatives de partenariat, fonds du patrimoine culturel et ce, pour un montant de 100 000 \$ par année sur une période de trois ans ;

Que monsieur Denis Marchand, directeur du Service de l'urbanisme et environnement, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente à intervenir dans le cadre de la présente demande d'aide financière.

Adoptée.

2010-104 Adhésion de la Ville de Varennes à la Charte de développement durable de la Montérégie-Est

Considérant que les membres du Conseil de la Ville de Varennes ont pris connaissance des divers principes de la Charte du développement durable de la Montérégie Est ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes adhère à la Charte du développement durable de la Montérégie Est en tant que partenaire, en fasse la promotion auprès de son secteur d'activité et fasse preuve d'ouverture pour mettre en commun son expertise et ses expériences, afin d'initier et d'opérationnaliser des pratiques répondant aux principes du développement durable sur son territoire.

Adoptée.

**2010-105 Travaux – stationnement du parc de la Commune
Demande de permis et autorisation MDDEP (PLANIA inc.)**

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la firme PLANIA inc. à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la MRC de Lajemmerais, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que tout autre ministère, et ce, dans le cadre du projet de réfection du stationnement du parc de la Commune à Varennes.

Il est de plus résolu que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée à la Ville.

Adoptée.

**2010-106 Demande de subvention MTQ
Amélioration du réseau routier – Exercice financier 2010-2011**

CONSIDERANT que la ministre des Transports du Québec accorde des subventions dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2010-2011 ;

CONSIDERANT une correspondance du Ministère des transports en date du 16 février 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes demande au ministère des Transports du Québec, par l'intermédiaire de monsieur Stéphane Bergeron, député de Verchères, l'octroi d'une subvention discrétionnaire de 20 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier pour l'exercice financier 2010-2011, applicable pour des travaux totalisant un montant global de 240 000\$, soit 24 000\$ pour des travaux de thermo-rapiéçage, 26 000\$ en scellement de fissures et 190 000\$ pour des travaux de réparation et correction de pavage. Ces travaux ne font pas l'objet d'une autre subvention ;

Que copie de la présente résolution soit transmise au bureau du député de la circonscription de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron.

Adoptée.

**2010-107 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel**

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel numéro MP-2010-03 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 3 mars 2010.

Adoptée.

**2010-108 Embauche d'un éco-conseiller : M. Mathieu Vallée
Service de l'Urbanisme et de l'Environnement**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Ressources humaines produit le 22 février 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme l'embauche de monsieur Mathieu Vallée au poste d'éco-conseiller au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, poste régulier à temps complet, à compter du 9 mars 2010, le tout selon les dispositions prévues à la convention collective intervenue entre la Ville et le SCFP, section locale 1965, avec une entente spéciale convenue pour l'horaire de travail.

Adoptée.

**2010-109 Embauche de deux chefs aux opérations, Service de Sécurité incendie
MM. Serge Beaugard et Martin Pruneau**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Ressources humaines en date du 22 février 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir les services de MM. Serge Beaugard et Martin Pruneau à titre de Chefs aux opérations au Service de Sécurité incendie, postes cadre permanent à temps partiel, à compter du 9 mars 2010 et sujet à une période de probation de neuf (9) mois, au salaire et aux conditions particulières énumérées à l'annexe ci-jointe comme si au long récitées.

Adoptée.

**2010-110 Nomination d'un lieutenant, Service de Sécurité incendie
M. Emanuel Medeiros**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Ressources humaines en date du 22 février 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à la nomination de M. Emanuel Medeiros à titre de lieutenant au Service de Sécurité incendie, à compter du 9 mars 2010, selon les dispositions de la convention collective du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Varennes.

Adoptée.

**2010-111 Embauche – Concierge aux Services techniques
M. Yanick Chauvin**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Ressources humaines produit le 1^{er} mars 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme l'embauche de monsieur Yanick Chauvin au poste de concierge, avec affectations à l'aréna, poste permanent à temps complet, à compter du 9 mars 2010, sous réserve d'une période d'initiation et d'essai de 45 jours ouvrables ; le tout selon les dispositions prévues à la convention collective intervenue entre la Ville et le SFCP, section locale 1965.

Adoptée.

**2010-112 Assises annuelles 2010 – Union des Municipalités du Québec
Délégation et autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les personnes suivantes soient autorisées à participer aux Assises annuelles 2010 de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront du 13 au 15 mai 2010 au Centre des Congrès de Québec :

- Monsieur le maire Martin Damphousse,
- Mesdames les conseillères Lyne Beaulieu, Natalie Parent et Brigitte Collin,
- Messieurs les conseillers Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais et Gaétan Marcil,
- Le directeur général ainsi que la directrice générale adjointe.

Que les frais d'inscription, de voyage, de repas et de séjour réellement encourus soient défrayés par la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée

**2010-113 Certificat d'autorisation PIIA n° 0960-40-0344
Agrandissement du bâtiment principal, 21, rue Massue**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 10-02-08 du 9 février 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0960-40-0344 autorisant l'émission d'un permis de construction pour le projet d'agrandissement du bâtiment principal, dans les cours latérale et arrière, au 21, rue Massue (lots 77-Q Village) et ce, conformément aux plans UR-2010-2005A5, UR-2010-2005A7 et UR-2010-2005A8 et sous réserve des modifications énumérées à la résolution CCUE 10-02-08.

Adoptée

**2010-114 Certificat d'autorisation PIIA n° 1353-88-8050
Agrandissement du bâtiment principal (INRS)
Modification à la résolution 2010-067**

Considérant la recommandation conjointe du CCUE (résolution CCUE 10-02-14) et du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement produite le 25 février 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier la résolution n° 2010-067 adoptée le 1^{er} février 2010 afin de tenir compte des modifications proposées aux aires de stationnement dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1650, boul. Lionel-Boulet (lots 518-2 et 519-2), conformément au plan n° UR-2010-2001A15.

Adoptée.

**2010-115 CPTAQ – Appui de la Ville de Varennes
Aliénation lot P-110, chemin du Petit-Bois**

Considérant que le requérant est propriétaire des lots P-109 et P-110 dans le secteur du chemin du Petit-Bois ;

Considérant que cette propriété se situe en zone agricole au sens de la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec* ;

Considérant qu'une parcelle de moins de 4 000 m² de cette propriété se trouve enclavée entre la rivière Saint-Charles, le chemin du Petit-Bois et deux terrains occupés par des habitations ;

Considérant que le requérant souhaite aliéner cette parcelle du lot P-110 en faveur du propriétaire de l'immeuble désigné comme étant le 315, chemin du Petit-Bois ;

Considérant que cette aliénation nécessite une autorisation de la CPTAQ ;

Considérant que l'acquéreur ne prévoit pas utiliser cette parcelle de terrain à des fins autres que l'agriculture ;

Considérant que le projet d'aliénation est conforme à la réglementation d'urbanisme ;

Considérant que cette demande n'a aucune incidence sur l'agriculture, comme en fait foi l'analyse des critères de l'article 62 de la Loi ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie la demande d'autorisation pour l'aliénation du lot P-110.

Que l'annexe A accompagnant le formulaire de demande d'autorisation fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

**2010-116 Abolition de la Commission de Toponymie et du Patrimoine
Abolition de la Commission culturelle et
Création de la Commission culturelle, du Patrimoine et de Toponymie et
Délégation du Conseil**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil abolisse la Commission de Toponymie et du Patrimoine ;

Que le Conseil abolisse la Commission Culturelle ;

Que le Conseil confirme la création d'une nouvelle Commission culturelle, du Patrimoine et de Toponymie ;

Que le Conseil municipal désigne messieurs les conseillers Bruno Desjarlais, à titre de président et Denis Le Blanc à titre de membre de ladite Commission.

La présente résolution remplace toute autre nomination du Conseil antérieure et prendra effet le 12 avril 2010.

Adoptée

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Nature des modifications réglementaires projetées en regard des systèmes d'alarme
- Modèle d'électro radar à installer sur la rue Sainte-Anne
- Présence de vedettes locales à la Fête Nationale
- Taxation rue Frontenac
- Clarification sur la décision du Comité de discipline de l'Ordre professionnel des Denturologistes du Québec
- Toilette vandalisée au parc de la Commune

- Problèmes de propreté au parc de la Commune, particulièrement dans le stationnement
- Déneigement des trottoirs de la rue Sainte-Anne
- Nature des travaux prévus dans le stationnement du parc de la Commune
- Arpentage réalisé par Hydro-Québec dans le parc Saint-Charles
- Demande de réfection du pavage sur la rue Dalpé
- Problèmes de chiens sans laisse, de chats errants et de déjections animales, particulièrement au parc de la Commune
- Terrains endommagés par le déneigement sur le boulevard René-Gaultier
- Demande de civisme des citoyens propriétaires de chiens
- Zone visée par l'enfouissement des fils sur la rue Sainte-Anne
- Demande de réparation des fils dans la courbe de la rue Sainte-Anne, près du Quai fédéral.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 41.

Le Maire,

Le Greffier,

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA